

L'enfant dans l'adoption

L'enfant dans l'adoption

La petite collection d'*enfances&PSY*

dirigée par Jean-Louis Le Run

Psychologues, psychiatres, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, rééducateurs, magistrats, sociologues... nous avons tout à gagner à partager nos savoirs et à enrichir notre approche des éclairages venus de champs voisins. Faciliter cette rencontre, c'est le défi d'*enfances&PSY* que nous renouvelons maintenant avec cette « petite collection ». Publier dans un format pratique et accessible des ouvrages d'auteur ou des collectifs offrant un éclairage pertinent sur un sujet concernant tous les professionnels de l'enfance et de l'adolescence, tel est l'objet de cette nouvelle collection qui souhaite ainsi participer au développement d'une véritable « culture » des problématiques de l'enfance et de l'adolescence.

DÉJÀ PARUS :

Sous la direction de Kostas Nassikas
Le corps dans le langage des adolescents

Sous la direction de Jean-Louis Le Run,
Antoine Leblanc, Françoise Sarny
Signaler et après ?

Sous la direction de Patrice Huerre
et Danièle Guilbert
Questions d'autorité

Retrouvez tous les titres parus sur : www.editions-eres.com

La petite collection d'*enfances&PSY*

dirigée par Jean-Louis Le Run

Psychologues, psychiatres, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, rééducateurs, magistrats, sociologues... nous avons tout à gagner à partager nos savoirs et à enrichir notre approche des éclairages venus de champs voisins. Faciliter cette rencontre, c'est le défi d'*enfances&PSY* que nous renouvelons maintenant avec cette « petite collection ». Publier dans un format pratique et accessible des ouvrages d'auteur ou des collectifs offrant un éclairage pertinent sur un sujet concernant tous les professionnels de l'enfance et de l'adolescence, tel est l'objet de cette nouvelle collection qui souhaite ainsi participer au développement d'une véritable « culture » des problématiques de l'enfance et de l'adolescence.

DÉJÀ PARUS :

Sous la direction de Kostas Nassikas
Le corps dans le langage des adolescents

Sous la direction de Jean-Louis Le Run,
Antoine Leblanc, Françoise Sarny
Signaler et après ?

Sous la direction de Patrice Huerre
et Danièle Guilbert
Questions d'autorité

Retrouvez tous les titres parus sur : www.editions-eres.com

Sous la direction de
Jean-Louis Le Run,
Antoine Leblanc,
Isabelle Cluet

L'enfant dans l'adoption

Petite collection

enfances PSY
&

éditions
éres

Extrait de la publication

Sous la direction de
Jean-Louis Le Run,
Antoine Leblanc,
Isabelle Cluet

L'enfant dans l'adoption

Petite collection

enfances PSY
&

éditions
éres

Extrait de la publication

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012

CF - ISBN PDF : 978-2-7492-3247-8

Première édition © Éditions érès 2006

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC),

20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris,
tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012

CF - ISBN PDF : 978-2-7492-3247-8

Première édition © Éditions érès 2006

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC),
20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris,
tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Table des matières

L'enfant dans l'adoption <i>Jean-Louis Le Run</i>	7
ADOPTER EN FRANCE ET AILLEURS	
Adoption nationale et internationale Toujours respecter l'intérêt de l'enfant <i>Claire Brisset</i>	15
Réforme de l'adoption La loi du 4 juillet 2005 <i>Muriel Eglin</i>	27
L'adoption des enfants nés en France Les pupilles de l'État et le conseil de famille <i>Huguette Le Bont</i>	37
Les difficultés de l'adoption internationale <i>Jean-Jacques Choulot</i>	49
DE L'ABANDON À LA RENCONTRE	
L'enfant adopté Le droit à la reconnaissance dans le respect de son histoire <i>Janice Peyré</i>	63

Table des matières

L'enfant dans l'adoption <i>Jean-Louis Le Run</i>	7
ADOPTER EN FRANCE ET AILLEURS	
Adoption nationale et internationale Toujours respecter l'intérêt de l'enfant <i>Claire Brisset</i>	15
Réforme de l'adoption La loi du 4 juillet 2005 <i>Muriel Eglin</i>	27
L'adoption des enfants nés en France Les pupilles de l'État et le conseil de famille <i>Huguette Le Bont</i>	37
Les difficultés de l'adoption internationale <i>Jean-Jacques Choulot</i>	49
DE L'ABANDON À LA RENCONTRE	
L'enfant adopté Le droit à la reconnaissance dans le respect de son histoire <i>Janice Peyré</i>	63

Les entretiens psychologiques dans la procédure d'agrément <i>Danielle Lacombe</i>	79
L'accompagnement des mères de naissance dans le parcours de la procédure d'adoption <i>Sylvie Lang-Lainé</i>	91
Le placement familial <i>Interview de Vida Malek-Yonan</i>	101
 COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER	
Adoption, les apports de la théorie de l'attachement <i>Nicole Guedeney, Claire Dubucq-Green</i>	129
« Si je n'étais pas dans ton ventre... » Accompagnement et soutien psychologique de la parentalité et de la filiation adoptive <i>Élisabeth Fortineau-Guillorit</i>	143
Penser l'adoption du côté de l'enfant <i>Pierre Denis</i>	159
Filiation adoptive : se dégager de la fascination pour la réalité externe <i>Martine Paucher</i>	177
Adolescence et adoption <i>Jean-Louis Le Run</i>	189
 QUESTIONS D'ORIGINE ET AU-DELÀ	
La fonction de la trace <i>Nazir Hamad</i>	203
« Œdipe l'adopté » <i>Didier Lauru, Jean-Yves Le Fourn</i>	209

Les entretiens psychologiques dans la procédure d'agrément <i>Danielle Lacombe</i>	79
L'accompagnement des mères de naissance dans le parcours de la procédure d'adoption <i>Sylvie Lang-Lainé</i>	91
Le placement familial <i>Interview de Vida Malek-Yonan</i>	101
 COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER	
Adoption, les apports de la théorie de l'attachement <i>Nicole Guedeney, Claire Dubucq-Green</i>	129
« Si je n'étais pas dans ton ventre... » Accompagnement et soutien psychologique de la parentalité et de la filiation adoptive <i>Élisabeth Fortineau-Guillorit</i>	143
Penser l'adoption du côté de l'enfant <i>Pierre Denis</i>	159
Filiation adoptive : se dégager de la fascination pour la réalité externe <i>Martine Paucher</i>	177
Adolescence et adoption <i>Jean-Louis Le Run</i>	189
 QUESTIONS D'ORIGINE ET AU-DELÀ	
La fonction de la trace <i>Nazir Hamad</i>	203
« Œdipe l'adopté » <i>Didier Lauru, Jean-Yves Le Fourn</i>	209

L'enfant adopté face à l'homosexualité de ses parents <i>Christian Flavigny</i>	217
Qu'est-ce qu'un parent suffisamment bon ? <i>Geneviève Delaisi de Parseval</i>	229
Il était une fois... Effet thérapeutique des contes pour les équipes soignantes <i>Nicole Vacher-Neill</i>	241
TÉMOIGNAGES	
Interview d'une jeune adulte, Lola, 24 ans	255
Plus jamais ça ! Catherine G., née sous X	265
Un regard de parents : deux mères québécoises d'une fratrie péruvienne <i>Marguerite Blais, Johanne de Champlain</i>	269

L'enfant adopté face à l'homosexualité de ses parents <i>Christian Flavigny</i>	217
Qu'est-ce qu'un parent suffisamment bon ? <i>Geneviève Delaisi de Parseval</i>	229
Il était une fois... Effet thérapeutique des contes pour les équipes soignantes <i>Nicole Vacher-Neill</i>	241
TÉMOIGNAGES	
Interview d'une jeune adulte, Lola, 24 ans	255
Plus jamais ça ! Catherine G., née sous X	265
Un regard de parents : deux mères québécoises d'une fratrie péruvienne <i>Marguerite Blais, Johanne de Champlain</i>	269

Jean-Louis Le Run

L'enfant dans l'adoption

L'adoption fait la une des médias, le plus souvent pour décrire le parcours difficile des parents adoptants ou pour retracer la douloureuse « recherche des origines » des enfants adoptés parvenus à l'âge adulte – toutes questions essentielles qui ne doivent pas occulter pour autant un autre aspect moins débattu : comment l'enfant, qui est le premier concerné, vit-il l'adoption ? L'adoption, il faut le rappeler, doit rester avant tout un moyen de permettre aux enfants de (re)trouver une famille susceptible de les aimer et de les élever, au sens noble du terme. C'est donc sous cet angle que nous avons choisi d'aborder ce nouveau dossier d'*enfances&PSY*.

Le plus souvent, l'enfant n'a pas demandé à être adopté. Sa voix n'accède pas aux médias, qu'ils soient professionnels ou publics : il a donc besoin de porte-parole. Nous-mêmes, en élaborant ce numéro, nous avons observé qu'il n'était pas si facile pour les professionnels de garder leur propos centré sur l'enfant. Ceci témoigne d'autant de la nécessité de le faire. C'est aussi pour cette raison que nous avons donné la parole dans ce

Jean-Louis Le Run est pédopsychiatre, chef de service du 1^{er} secteur de psychiatrie infanto-juvénile de Paris.

Jean-Louis Le Run

L'enfant dans l'adoption

L'adoption fait la une des médias, le plus souvent pour décrire le parcours difficile des parents adoptants ou pour retracer la douloureuse « recherche des origines » des enfants adoptés parvenus à l'âge adulte – toutes questions essentielles qui ne doivent pas occulter pour autant un autre aspect moins débattu : comment l'enfant, qui est le premier concerné, vit-il l'adoption ? L'adoption, il faut le rappeler, doit rester avant tout un moyen de permettre aux enfants de (re)trouver une famille susceptible de les aimer et de les élever, au sens noble du terme. C'est donc sous cet angle que nous avons choisi d'aborder ce nouveau dossier d'*enfances&PSY*.

Le plus souvent, l'enfant n'a pas demandé à être adopté. Sa voix n'accède pas aux médias, qu'ils soient professionnels ou publics : il a donc besoin de porte-parole. Nous-mêmes, en élaborant ce numéro, nous avons observé qu'il n'était pas si facile pour les professionnels de garder leur propos centré sur l'enfant. Ceci témoigne d'autant de la nécessité de le faire. C'est aussi pour cette raison que nous avons donné la parole dans ce

Jean-Louis Le Run est pédopsychiatre, chef de service du 1^{er} secteur de psychiatrie infanto-juvénile de Paris.

numéro à des adoptés, jeunes ou moins jeunes, pour qu'ils nous parlent chacun à leur façon de leur expérience.

À côté d'articles plus théoriques, fidèles en cela à l'esprit d'*en-fances&PSY*, nous avons privilégié des contributions concernant le travail des professionnels de l'enfance avec ces enfants et leurs familles.

L'adoption peut correspondre à des situations très diverses : être adopté très précocement est différent d'être adopté tardivement, alors qu'on a déjà un long vécu familial ou institutionnel ; venir d'un autre pays apporte encore de nouvelles dimensions ; autant d'enfants adoptés, autant d'histoires singulières. L'ensemble des points de vue du dossier reflète la diversité de ces situations.

Il n'y a pas de « pathologies » spécifiques à l'adoption. En revanche, on peut repérer de grandes problématiques qui seront vécues et traitées différemment en fonction de l'enfant et de ses ressources, de ses expériences passées, de son histoire, mais aussi bien sûr en fonction de ses parents adoptifs, de la façon dont ceux-ci peuvent l'accueillir et de tout ce qui fait la dynamique de n'importe quelle famille.

L'histoire commence par une séparation, qui est une perte et pour beaucoup un abandon : Sylvie Lang-Lainé évoque le cheminement de ces mères qui accouchent dans l'anonymat et leur accompagnement par une équipe spécialisée. Elle nous montre comment, grâce au cadre proposé, ces femmes, souvent très jeunes, vont pouvoir passer du déni initial de grossesse et du rejet de l'enfant à la reconnaissance de leur état et à un projet de don porteur de vie pour l'enfant.

Abandonné, l'enfant n'est pas pour autant livré à lui-même : dans le Val-de-Marne comme dans d'autres départements, dès la sortie de la maternité, il sera confié transitoirement, jusqu'à son adoption, à une famille d'accueil. Psychologue dans le cadre d'un placement familial adoption, Vida Malek raconte de façon

numéro à des adoptés, jeunes ou moins jeunes, pour qu'ils nous parlent chacun à leur façon de leur expérience.

À côté d'articles plus théoriques, fidèles en cela à l'esprit d'*en-fances&PSY*, nous avons privilégié des contributions concernant le travail des professionnels de l'enfance avec ces enfants et leurs familles.

L'adoption peut correspondre à des situations très diverses : être adopté très précocement est différent d'être adopté tardivement, alors qu'on a déjà un long vécu familial ou institutionnel ; venir d'un autre pays apporte encore de nouvelles dimensions ; autant d'enfants adoptés, autant d'histoires singulières. L'ensemble des points de vue du dossier reflète la diversité de ces situations.

Il n'y a pas de « pathologies » spécifiques à l'adoption. En revanche, on peut repérer de grandes problématiques qui seront vécues et traitées différemment en fonction de l'enfant et de ses ressources, de ses expériences passées, de son histoire, mais aussi bien sûr en fonction de ses parents adoptifs, de la façon dont ceux-ci peuvent l'accueillir et de tout ce qui fait la dynamique de n'importe quelle famille.

L'histoire commence par une séparation, qui est une perte et pour beaucoup un abandon : Sylvie Lang-Lainé évoque le cheminement de ces mères qui accouchent dans l'anonymat et leur accompagnement par une équipe spécialisée. Elle nous montre comment, grâce au cadre proposé, ces femmes, souvent très jeunes, vont pouvoir passer du déni initial de grossesse et du rejet de l'enfant à la reconnaissance de leur état et à un projet de don porteur de vie pour l'enfant.

Abandonné, l'enfant n'est pas pour autant livré à lui-même : dans le Val-de-Marne comme dans d'autres départements, dès la sortie de la maternité, il sera confié transitoirement, jusqu'à son adoption, à une famille d'accueil. Psychologue dans le cadre d'un placement familial adoption, Vida Malek raconte de façon

très sensible tout le travail d'élaboration qui accompagne ce passage et nous fait sentir l'importance pour la psyché infantile d'un environnement soutenant, porteur d'un désir pour lui et garant de la transmission de ces premiers vécus.

L'adoption commence aussi par un désir d'enfant, un désir de devenir parents chez les futurs parents adoptifs. Un désir qui s'origine dans une histoire familiale s'étendant sur plusieurs générations, dans laquelle viendra s'inscrire ou non l'enfant et qu'il pourra faire sienne : ce seront alors, au-delà du biologique, son histoire familiale, ses origines. Danielle Lacombe évoque la façon dont s'exprime et s'élabore ce désir dans le cadre des entretiens préalables à l'agrément d'adoption, et comment on tente ainsi de garantir un minimum de sécurité à l'enfant.

En France, et pour les enfants nés en France, l'État a prévu des dispositifs pour encadrer cette rencontre sous l'égide des services départementaux d'aide sociale à l'enfance. Huguette Le Bont nous éclaire sur les aspects légaux et administratifs concernant les pupilles de l'État, et sur le rôle du conseil de famille chargé, notamment, de la délicate mission de choisir tels parents pour tel enfant.

Mais l'adoption ne se limite pas aux enfants nés en France – où l'adoption internationale s'est considérablement développée ces dernières années, pour représenter actuellement plus des deux tiers des adoptions. Jean-Jacques Choulot en décrit la difficile réalité dans les multiples situations que sa longue pratique pédiatrique dans ce domaine l'a amené à rencontrer et met en garde contre les conditions d'adoption, quelquefois anarchiques et douteuses sur le plan éthique, des filières non agréées.

Les choses évoluent vite au plan international, certains pays s'ouvrent à l'adoption, d'autres se ferment. La logique de l'administration départementale rencontre ici ses limites et, pour harmoniser les pratiques et les compétences, il a fallu réformer la

très sensible tout le travail d'élaboration qui accompagne ce passage et nous fait sentir l'importance pour la psyché infantile d'un environnement soutenant, porteur d'un désir pour lui et garant de la transmission de ces premiers vécus.

L'adoption commence aussi par un désir d'enfant, un désir de devenir parents chez les futurs parents adoptifs. Un désir qui s'origine dans une histoire familiale s'étendant sur plusieurs générations, dans laquelle viendra s'inscrire ou non l'enfant et qu'il pourra faire sienne : ce seront alors, au-delà du biologique, son histoire familiale, ses origines. Danielle Lacombe évoque la façon dont s'exprime et s'élabore ce désir dans le cadre des entretiens préalables à l'agrément d'adoption, et comment on tente ainsi de garantir un minimum de sécurité à l'enfant.

En France, et pour les enfants nés en France, l'État a prévu des dispositifs pour encadrer cette rencontre sous l'égide des services départementaux d'aide sociale à l'enfance. Huguette Le Bont nous éclaire sur les aspects légaux et administratifs concernant les pupilles de l'État, et sur le rôle du conseil de famille chargé, notamment, de la délicate mission de choisir tels parents pour tel enfant.

Mais l'adoption ne se limite pas aux enfants nés en France – où l'adoption internationale s'est considérablement développée ces dernières années, pour représenter actuellement plus des deux tiers des adoptions. Jean-Jacques Choulot en décrit la difficile réalité dans les multiples situations que sa longue pratique pédiatrique dans ce domaine l'a amené à rencontrer et met en garde contre les conditions d'adoption, quelquefois anarchiques et douteuses sur le plan éthique, des filières non agréées.

Les choses évoluent vite au plan international, certains pays s'ouvrent à l'adoption, d'autres se ferment. La logique de l'administration départementale rencontre ici ses limites et, pour harmoniser les pratiques et les compétences, il a fallu réformer la

loi : Muriel Eglin, magistrate, fait donc le point sur la réforme de l'adoption récemment votée par l'Assemblée nationale.

Claire Brisset, Défenseure des enfants, soulève les questions éthiques concernant la protection de l'enfant : lutte contre les dérives financières, accompagnement des familles, etc.

Les associations ont également un rôle important à jouer pour faire évoluer les choses. Janice Peyré, présidente de la plus importante d'entre elles, l'EFA, évoque avec justesse et sensibilité la façon dont s'établit le lien parent-enfant dans les diverses dimensions à prendre en compte : celle de l'enfant, celle de ses parents adoptifs, celle de la famille, celle de la société.

Pour aller plus loin dans la compréhension de l'enfant adopté, il fallait interroger les spécialistes du développement et ceux qui œuvrent dans des structures d'aide psychologique spécialisées dans ce domaine.

Nicole Guedeney et Claire Dubucq-Green rappellent l'importance des premiers liens dans l'acquisition d'une sécurité de base mise en évidence par les travaux sur l'attachement – inaugurés par Bowlby et considérablement développés depuis. La séparation ne sera pas vécue de la même manière selon qu'elle survient avant sept ou huit mois ou après, et l'impact sur le *care giver*, celui qui procure les soins, en sera lui-même transformé.

Élisabeth Fortineau-Guillorit, dans le cadre de L'Arbre vert, a créé un lieu d'accueil parents et enfants où sont abordées et accompagnées les problématiques œuvrant souterrainement dans les difficultés rencontrées : la question des origines, l'abandon, le roman familial, etc., que Nazir Hamad, psychanalyste, identifie chez beaucoup d'adoptifs en quête de repères symboliques – tels qu'une date, un lieu, une adresse qui permettent de commencer à élaborer une histoire. Dans sa consultation, Martine Paucher, sans ignorer l'apport de la réalité du parcours de l'enfant avant son adoption, traite du lien filiatif dans sa réa-

loi : Muriel Eglin, magistrate, fait donc le point sur la réforme de l'adoption récemment votée par l'Assemblée nationale.

Claire Brisset, Défenseure des enfants, soulève les questions éthiques concernant la protection de l'enfant : lutte contre les dérives financières, accompagnement des familles, etc.

Les associations ont également un rôle important à jouer pour faire évoluer les choses. Janice Peyré, présidente de la plus importante d'entre elles, l'EFA, évoque avec justesse et sensibilité la façon dont s'établit le lien parent-enfant dans les diverses dimensions à prendre en compte : celle de l'enfant, celle de ses parents adoptifs, celle de la famille, celle de la société.

Pour aller plus loin dans la compréhension de l'enfant adopté, il fallait interroger les spécialistes du développement et ceux qui œuvrent dans des structures d'aide psychologique spécialisées dans ce domaine.

Nicole Guedeney et Claire Dubucq-Green rappellent l'importance des premiers liens dans l'acquisition d'une sécurité de base mise en évidence par les travaux sur l'attachement – inaugurés par Bowlby et considérablement développés depuis. La séparation ne sera pas vécue de la même manière selon qu'elle survient avant sept ou huit mois ou après, et l'impact sur le *care giver*, celui qui procure les soins, en sera lui-même transformé.

Élisabeth Fortineau-Guillorit, dans le cadre de L'Arbre vert, a créé un lieu d'accueil parents et enfants où sont abordées et accompagnées les problématiques œuvrant souterrainement dans les difficultés rencontrées : la question des origines, l'abandon, le roman familial, etc., que Nazir Hamad, psychanalyste, identifie chez beaucoup d'adoptifs en quête de repères symboliques – tels qu'une date, un lieu, une adresse qui permettent de commencer à élaborer une histoire. Dans sa consultation, Martine Paucher, sans ignorer l'apport de la réalité du parcours de l'enfant avant son adoption, traite du lien filiatif dans sa réa-

lité interne, tout en avançant quelques idées à propos des représentations parentales chez les enfants adoptés.

Pierre Denis rapporte dans le détail une tentative psychothérapique pour aider Bob. On sent dans son propos l'importance des sentiments transférentiels et contre-transférentiels soulevés par l'enfant mais aussi par ses parents (sa mère), et la nécessité pour une continuité de la prise en charge d'obtenir une alliance thérapeutique avec les parents.

Les légendes, les mythes regorgent d'enfants adoptés : Remus et Romulus, Moïse, Œdipe, Mowgli, qui sont souvent aussi de grands fondateurs. La tragédie d'Œdipe, rapportée par Didier Lauru et Jean-Yves Le Fourn, nous fait comprendre l'ambiguïté de la quête des origines et les enjeux incestueux particuliers à l'enfant adopté, notamment à l'adolescence. C'est sur le mode du conte, bon moyen de décentrer les affects et de faire passer des réalités difficiles, que Nicole Vacher-Neill et son équipe soignante abordent l'adolescence. L'adolescence, justement, l'âge des remises en cause, d'un profond remaniement qui affecte le corps, la psyché, et l'inscription familiale et sociale – un passage souvent difficile pour l'enfant adopté. Jean-Louis Le Run, en insistant sur la singularité de chaque sujet, cherche à dégager en quoi l'adolescence va être affectée par les problèmes majeurs de l'adoption : la question de l'abandon et celle de l'identité, lorsqu'elles entrent en résonance avec les registres mobilisés par l'adolescence, l'objectal et le narcissisme.

Se préoccuper de l'enfant dans l'adoption, c'est nécessairement interroger les nouveaux modes de parentalité. Christian Flavigny aborde la délicate question de l'homoparentalité et l'articule sur celle de l'adoption au sein d'une relation qui ne porte pas l'enfantement. Contestant avec nuance le présupposé d'une parentalité « perverse », Geneviève Delaisi de Parseval invite à réinterpréter dans des termes culturels contemporains les

lité interne, tout en avançant quelques idées à propos des représentations parentales chez les enfants adoptés.

Pierre Denis rapporte dans le détail une tentative psychothérapique pour aider Bob. On sent dans son propos l'importance des sentiments transférentiels et contre-transférentiels soulevés par l'enfant mais aussi par ses parents (sa mère), et la nécessité pour une continuité de la prise en charge d'obtenir une alliance thérapeutique avec les parents.

Les légendes, les mythes regorgent d'enfants adoptés : Remus et Romulus, Moïse, Œdipe, Mowgli, qui sont souvent aussi de grands fondateurs. La tragédie d'Œdipe, rapportée par Didier Lauru et Jean-Yves Le Fourn, nous fait comprendre l'ambiguïté de la quête des origines et les enjeux incestueux particuliers à l'enfant adopté, notamment à l'adolescence. C'est sur le mode du conte, bon moyen de décentrer les affects et de faire passer des réalités difficiles, que Nicole Vacher-Neill et son équipe soignante abordent l'adolescence. L'adolescence, justement, l'âge des remises en cause, d'un profond remaniement qui affecte le corps, la psyché, et l'inscription familiale et sociale – un passage souvent difficile pour l'enfant adopté. Jean-Louis Le Run, en insistant sur la singularité de chaque sujet, cherche à dégager en quoi l'adolescence va être affectée par les problèmes majeurs de l'adoption : la question de l'abandon et celle de l'identité, lorsqu'elles entrent en résonance avec les registres mobilisés par l'adolescence, l'objectal et le narcissisme.

Se préoccuper de l'enfant dans l'adoption, c'est nécessairement interroger les nouveaux modes de parentalité. Christian Flavigny aborde la délicate question de l'homoparentalité et l'articule sur celle de l'adoption au sein d'une relation qui ne porte pas l'enfantement. Contestant avec nuance le présupposé d'une parentalité « perverse », Geneviève Delaisi de Parseval invite à réinterpréter dans des termes culturels contemporains les

notions de multiparentalité désormais courantes dans nos sociétés. Les adoptions « monoparentales » posent d'autres problématiques qui n'ont pu être traitées. Ce dossier n'est évidemment pas exhaustif.

Comme toutes les questions qui interrogent la parentalité et mettent en cause le mythe des bons parents, ici bousculé par la notion d'abandon, l'adoption suscite des réactions passionnelles, des clivages, des prises de position tranchées qui nuisent parfois au débat. L'accès aux origines, évoqué dans plusieurs articles de ce numéro, en est l'exemple le plus frappant.

À travers ces articles se dessine le cheminement, le travail psychique que doit faire l'enfant adopté pour adopter sa nouvelle famille, accepter cette filiation, construire son identité, surmonter la blessure de l'abandon et faire le deuil d'une unification illusoire. Pour certains, ce travail passera par une quête : comprendre ce qui s'est passé, voire retrouver leur mère de naissance, plus rarement leur géniteur. Tout dépendra de la qualité des liens qu'ils auront formés avec leur famille (adoptive) et des rencontres, mises à l'épreuve de ces liens avec l'environnement, en particulier à l'adolescence. Ce cheminement s'effectue avec les parents qui ont choisi d'accueillir et d'aimer cet enfant, de le désirer et de le porter à travers les épreuves et les joies du parcours. L'adoption est une belle aventure.

En centrant le propos sur l'enfant, en exposant les réflexions et les pratiques, nous avons surtout cherché à offrir un outil qui permette aux professionnels de l'enfance de mieux comprendre et aider les enfants et les familles qui font appel à eux.

notions de multiparentalité désormais courantes dans nos sociétés. Les adoptions « monoparentales » posent d'autres problématiques qui n'ont pu être traitées. Ce dossier n'est évidemment pas exhaustif.

Comme toutes les questions qui interrogent la parentalité et mettent en cause le mythe des bons parents, ici bousculé par la notion d'abandon, l'adoption suscite des réactions passionnelles, des clivages, des prises de position tranchées qui nuisent parfois au débat. L'accès aux origines, évoqué dans plusieurs articles de ce numéro, en est l'exemple le plus frappant.

À travers ces articles se dessine le cheminement, le travail psychique que doit faire l'enfant adopté pour adopter sa nouvelle famille, accepter cette filiation, construire son identité, surmonter la blessure de l'abandon et faire le deuil d'une unification illusoire. Pour certains, ce travail passera par une quête : comprendre ce qui s'est passé, voire retrouver leur mère de naissance, plus rarement leur géniteur. Tout dépendra de la qualité des liens qu'ils auront formés avec leur famille (adoptive) et des rencontres, mises à l'épreuve de ces liens avec l'environnement, en particulier à l'adolescence. Ce cheminement s'effectue avec les parents qui ont choisi d'accueillir et d'aimer cet enfant, de le désirer et de le porter à travers les épreuves et les joies du parcours. L'adoption est une belle aventure.

En centrant le propos sur l'enfant, en exposant les réflexions et les pratiques, nous avons surtout cherché à offrir un outil qui permette aux professionnels de l'enfance de mieux comprendre et aider les enfants et les familles qui font appel à eux.

ADOPTER EN FRANCE
ET AILLEURS

ADOPTER EN FRANCE
ET AILLEURS

Claire Brisset

Adoption nationale
et internationale*

Toujours respecter
l'intérêt de l'enfant

Dans son rapport annuel 2004, Claire Brisset a consacré un chapitre à l'adoption, qui rappelle quelques données et leurs problématiques, et dont enfances & PSY a choisi de publier des extraits, avec l'aimable autorisation de l'auteure.

On compte près de 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans en France, mais seulement trois mille pupilles de l'État (ils étaient soixante-cinq mille il y a cinquante ans) et, chaque année, mille deux cents d'entre eux sont placés en vue d'adoption. S'y ajoutent quelque quatre mille enfants adoptés à l'étranger. Or, actuellement, vingt-trois mille familles pourraient adopter un enfant puisqu'elles ont reçu l'agrément nécessaire après que le conseil général de leur département a instruit leur dossier ; de plus,

Claire Brisset a été Défenseuse des enfants entre mai 2000 et mai 2006.

* Extraits du rapport annuel de l'année 2004 du Défenseur des enfants au président de la République et au Parlement.

Claire Brisset

Adoption nationale
et internationale*

Toujours respecter
l'intérêt de l'enfant

Dans son rapport annuel 2004, Claire Brisset a consacré un chapitre à l'adoption, qui rappelle quelques données et leurs problématiques, et dont enfances & PSY a choisi de publier des extraits, avec l'aimable autorisation de l'auteure.

On compte près de 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans en France, mais seulement trois mille pupilles de l'État (ils étaient soixante-cinq mille il y a cinquante ans) et, chaque année, mille deux cents d'entre eux sont placés en vue d'adoption. S'y ajoutent quelque quatre mille enfants adoptés à l'étranger. Or, actuellement, vingt-trois mille familles pourraient adopter un enfant puisqu'elles ont reçu l'agrément nécessaire après que le conseil général de leur département a instruit leur dossier ; de plus,

Claire Brisset a été Défenseuse des enfants entre mai 2000 et mai 2006.

* Extraits du rapport annuel de l'année 2004 du Défenseur des enfants au président de la République et au Parlement.

chaque année, huit mille nouvelles familles obtiennent également cet agrément. En France, l'adoption interne reste à un niveau peu élevé, bien inférieur par exemple à celui de l'Italie – mille cinq cents adoptions nationales par an – et surtout à celui du Royaume-Uni, avec tous les ans cinq mille adoptions nationales. Année après année, l'écart se creuse donc, en France, entre le nombre de familles agréées et le nombre d'enfants effectivement adoptés. Cela suscite des insatisfactions et explique le recours croissant des familles à l'adoption internationale.

BEUCOUP D'ENFANTS ÉTRANGERS

La France se caractérise en effet par le poids très important de l'adoption internationale et son développement constant : en vingt-cinq ans, cette forme d'adoption (qui est régie par la loi de 2001¹) a été multipliée par quatre. Annuellement, ce sont quatre mille enfants venant de l'étranger qui sont adoptés en France. Les origines géographiques des enfants ont beaucoup évolué ces dernières années : 31 % des enfants adoptés sont issus d'Amérique du Sud, 24 % d'Afrique, 23 % d'Europe et 22 % d'Asie, alors que ceux originaires d'Asie représentaient près de la moitié (44 %) des adoptions internationales il y a six ans. Actuellement, soixante-dix pays sont concernés, les nations les plus représentées en 2003 étant Haïti, la Chine, la Russie, Madagascar, la Colombie, le Guatemala, le Vietnam, la Bulgarie, l'Éthiopie.

En 1993, des règles pour moraliser l'adoption internationale, propice à de nombreuses dérives, ont été établies par la Convention de La Haye, que la France a ratifiée en 1995 et signée en 1998. Plus récemment, en 1998, un décret a organisé une nouvelle

1. Voir p. 24.

chaque année, huit mille nouvelles familles obtiennent également cet agrément. En France, l'adoption interne reste à un niveau peu élevé, bien inférieur par exemple à celui de l'Italie – mille cinq cents adoptions nationales par an – et surtout à celui du Royaume-Uni, avec tous les ans cinq mille adoptions nationales. Année après année, l'écart se creuse donc, en France, entre le nombre de familles agréées et le nombre d'enfants effectivement adoptés. Cela suscite des insatisfactions et explique le recours croissant des familles à l'adoption internationale.

BEUCOUP D'ENFANTS ÉTRANGERS

La France se caractérise en effet par le poids très important de l'adoption internationale et son développement constant : en vingt-cinq ans, cette forme d'adoption (qui est régie par la loi de 2001¹) a été multipliée par quatre. Annuellement, ce sont quatre mille enfants venant de l'étranger qui sont adoptés en France. Les origines géographiques des enfants ont beaucoup évolué ces dernières années : 31 % des enfants adoptés sont issus d'Amérique du Sud, 24 % d'Afrique, 23 % d'Europe et 22 % d'Asie, alors que ceux originaires d'Asie représentaient près de la moitié (44 %) des adoptions internationales il y a six ans. Actuellement, soixante-dix pays sont concernés, les nations les plus représentées en 2003 étant Haïti, la Chine, la Russie, Madagascar, la Colombie, le Guatemala, le Vietnam, la Bulgarie, l'Éthiopie.

En 1993, des règles pour moraliser l'adoption internationale, propice à de nombreuses dérives, ont été établies par la Convention de La Haye, que la France a ratifiée en 1995 et signée en 1998. Plus récemment, en 1998, un décret a organisé une nouvelle

1. Voir p. 24.

Visas « adoption » accordés en 2004 (Pays dont le nombre de visas > 20)			
PAYS	TOTAL	PAYS	TOTAL
Haïti	507	Mali	79
Chine	491	Guatemala*	72
Russie	445	Bulgarie*	48
Éthiopie	390	Cameroun	44
Vietnam	363	Corée	42
Colombie*	314	Pologne*	36
Madagascar*	292	Bolivie*	32
Ukraine	126	Népal	32
Lettonie*	105	Djibouti*	31
Bésil*	92	Lituanie	28
Thaïlande*	87	Tunisie	28
Burkina Faso*	85	Total	3 769

* Pays ayant ratifié la Convention internationale de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Source : Ministère des Affaires étrangères, Mission de l'adoption internationale 2005.

Autorité centrale pour l'adoption internationale qui regroupe les ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de la Famille, ainsi que des représentants des conseils généraux, d'organismes agréés pour l'adoption (OAA) et des associations familiales. La France compte aujourd'hui quelque quarante OAA, dont le plus important (Médecins du monde) assure un peu plus de deux cent soixante adoptions par an ; huit OAA seulement assurent plus de cinquante adoptions par an. (Une agence scandi-

Visas « adoption » accordés en 2004 (Pays dont le nombre de visas > 20)			
PAYS	TOTAL	PAYS	TOTAL
Haïti	507	Mali	79
Chine	491	Guatemala*	72
Russie	445	Bulgarie*	48
Éthiopie	390	Cameroun	44
Vietnam	363	Corée	42
Colombie*	314	Pologne*	36
Madagascar*	292	Bolivie*	32
Ukraine	126	Népal	32
Lettonie*	105	Djibouti*	31
Brésil*	92	Lituanie	28
Thaïlande*	87	Tunisie	28
Burkina Faso*	85	Total	3 769

* Pays ayant ratifié la Convention internationale de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Source : Ministère des Affaires étrangères, Mission de l'adoption internationale 2005.

Autorité centrale pour l'adoption internationale qui regroupe les ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de la Famille, ainsi que des représentants des conseils généraux, d'organismes agréés pour l'adoption (OAA) et des associations familiales. La France compte aujourd'hui quelque quarante OAA, dont le plus important (Médecins du monde) assure un peu plus de deux cent soixante adoptions par an ; huit OAA seulement assurent plus de cinquante adoptions par an. (Une agence scandi-

nave réalise sept cents adoptions par an.) On constate donc un grand émiettement dans l'activité de ces organismes. Semblables aux familles des États-Unis, les Français qui adoptent des enfants étrangers procèdent deux fois sur trois à des démarches individuelles plutôt que d'utiliser l'un de ces quarante organismes agréés pour l'adoption. On peut alors s'interroger sur l'intérêt de maintenir, parmi un aussi grand nombre d'organismes agréés pour l'adoption, ceux qui ont une aussi faible activité internationale et, de ce fait, apportent difficilement un appui sérieux aux familles. Si les Français ont adopté trois cent soixante-dix enfants chinois en 2003, alors que les Espagnols en ont adopté mille, cela tient uniquement à la faiblesse organisationnelle des OAA français interlocuteurs de l'autorité chinoise. Il paraît donc irréaliste, dans l'état actuel d'un grand nombre d'OAA français, de vouloir supprimer le recours aux démarches individuelles pour l'adoption internationale, dans les pays où elle est possible.

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

La Convention de La Haye fixe des principes qui devraient être suivis attentivement, y compris dans les relations de la France avec les pays non signataires. L'adoption, est-il stipulé, doit correspondre à l'intérêt de l'enfant, l'adoption internationale ne doit être envisagée que si elle est impossible dans le pays ; le consentement des parents de naissance, de la mère le plus souvent, doit être libre et éclairé ; enfin, il ne doit pas y avoir de profits indus. Contrairement à la plupart des Européens, les Français adoptent des enfants venant essentiellement (77 % en 2003) de pays qui n'ont pas ratifié la Convention de La Haye. Or, les procédures administratives d'adoption mises en œuvre dans ces pays ne respectent pas toujours les règles de la Convention de La Haye. Ainsi est-il heureux, compte tenu d'un trop grand

nave réalise sept cents adoptions par an.) On constate donc un grand émiettement dans l'activité de ces organismes. Semblables aux familles des États-Unis, les Français qui adoptent des enfants étrangers procèdent deux fois sur trois à des démarches individuelles plutôt que d'utiliser l'un de ces quarante organismes agréés pour l'adoption. On peut alors s'interroger sur l'intérêt de maintenir, parmi un aussi grand nombre d'organismes agréés pour l'adoption, ceux qui ont une aussi faible activité internationale et, de ce fait, apportent difficilement un appui sérieux aux familles. Si les Français ont adopté trois cent soixante-dix enfants chinois en 2003, alors que les Espagnols en ont adopté mille, cela tient uniquement à la faiblesse organisationnelle des OAA français interlocuteurs de l'autorité chinoise. Il paraît donc irréaliste, dans l'état actuel d'un grand nombre d'OAA français, de vouloir supprimer le recours aux démarches individuelles pour l'adoption internationale, dans les pays où elle est possible.

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

La Convention de La Haye fixe des principes qui devraient être suivis attentivement, y compris dans les relations de la France avec les pays non signataires. L'adoption, est-il stipulé, doit correspondre à l'intérêt de l'enfant, l'adoption internationale ne doit être envisagée que si elle est impossible dans le pays ; le consentement des parents de naissance, de la mère le plus souvent, doit être libre et éclairé ; enfin, il ne doit pas y avoir de profits indus. Contrairement à la plupart des Européens, les Français adoptent des enfants venant essentiellement (77 % en 2003) de pays qui n'ont pas ratifié la Convention de La Haye. Or, les procédures administratives d'adoption mises en œuvre dans ces pays ne respectent pas toujours les règles de la Convention de La Haye. Ainsi est-il heureux, compte tenu d'un trop grand